

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE720

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 17, supprimer les mots :

« avec le représentant de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel